



HAL
open science

Sarapis et Isis sauveurs de Ptolémée IV à Raphia

Laurent Bricault

► **To cite this version:**

Laurent Bricault. Sarapis et Isis sauveurs de Ptolémée IV à Raphia. *Chronique d’Égypte; bulletin périodique de la Fondation égyptologique reine Elisabeth*, 1999, 74 (148), pp.334 - 343. hal-01817069

HAL Id: hal-01817069

<https://hal.science/hal-01817069>

Submitted on 22 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CHRONIQUE D'ÉGYPTE

LXXIV (1999)

Fasc. 148

EXTRAIT



FONDATION ÉGYPTOLOGIQUE REINE ÉLISABETH
EGYPTOLOGISCHE STICHTING KONINGIN ELISABETH

BRUXELLES

BRUSSEL

Sarapis et Isis, Sauveurs de Ptolémée IV à Raphia

Lors d'un récent colloque turinois organisé autour de la figure d'Isis-mère⁽¹⁾, le Professeur Antonio Invernizzi a présenté un sceau⁽²⁾ retrouvé dans les Archives municipales de Séleucie-du-Tigre au cours de l'une des nombreuses fouilles menées sur ce site par la mission italienne de l'Université de Turin. Les quelque 30.000 sceaux découverts à la fin des années 1960 dans le bâtiment ont servi à sceller des documents enregistrés entre la seconde moitié du III^e s. et la première moitié du II^e s. av. J.-C. À côté des sceaux portant une légende grecque figurent des empreintes anépigraphes laissées soit «par des cachets officiels appartenant aux fonctionnaires ou aux agents privés de la royauté, soit par des cachets de particuliers, c'est-à-dire de marchands et de leurs témoins dans les transactions»⁽³⁾. Le sceau qui nous intéresse (fig. 1) est le seul à présenter un double portrait⁽⁴⁾. Un second sceau, similaire, mais issu d'une matrice différente, avait déjà été retrouvé au cours des fouilles menées par l'Université du Michigan à Séleucie-du-Tigre dans les années 1930 (fig. 2), et publié par R.H. McDowell, qui identifia le couple à Démétrios II et Cléopâtre Théa⁽⁵⁾. La rareté du sujet invite à ne pas y reconnaître un cachet officiel de l'administration séleucide, mais bien plutôt l'empreinte laissée par des bagues de marchands. Il faut en outre abandonner l'identification admise jusqu'ici et, comme l'a précisé A. Invernizzi dans son intervention, reconnaître dans les deux portraits en bustes accolés le couple Sarapis-Isis. Le

(1) Convegno di studi *Tropi isiaci. Forme di cultura e di sincretismo relative alla Dea Madre dall'antichità ad oggi*, Torino 14-15 maggio 1999, organisé par E. Leospo et D. Taverna.

(2) A. INVERNIZZI, «Temi isiaci in Mesopotamia»; voir également A. BOLLATI, «Iside nella glittica mesopotamica» (deux contributions à paraître dans les *Actes* du colloque cité n. 1).

(3) A. INVERNIZZI, «Séleucie du Tigre, métropole grecque d'Asie», dans *O Ελληνισμός στην Ανατολή*, Delphi, 6-9 November 1986 (Athènes, 1991), p. 10 du tiré-à-part.

(4) *Ibidem*, et fig. 5. Je remercie le Prof. A. Invernizzi d'avoir généreusement mis à ma disposition une photographie de ce sceau.

(5) Publié par R.H. McDowell, *Stamped and Inscribed Objects from Seleucia on the Tigris* (Ann Arbor, 1935), p. 69 et pl. II, fig. 32.

dieu, barbu, porte un dérivé de la couronne osirienne *atef*, tandis que la déesse, au second plan, est coiffée du *basileion*⁽⁶⁾.



FIG. 1.



FIG. 2.

Ce double portrait, où les bustes accolés des deux divinités sont tournés vers la droite, n'est pas réservé aux seuls sceaux. On le retrouve au droit d'une série monétaire exceptionnelle attribuée autrefois à Cléopâtre I^{ère} régente⁽⁷⁾, mais que l'on s'accorde aujourd'hui à dater du règne de Ptolémée IV Philopator (221-205 av. J.-C.)⁽⁸⁾, et plus précisément de l'époque de la bataille de Raphia et du mariage du souverain, en octobre ou en novembre de cette même année 217⁽⁹⁾. Ce rapprochement permet

(6) Comparer les sceaux ptolémaïques (de la fin du III^e s. av. J.-C.) provenant de Haute-Égypte (Edfou plutôt que Philae) publiés par J.G. MILNE, «Ptolemaic Seal Impressions», *JHS* 36 (1916), p. 90 n^{os} 38-39 et pl. IV, 38. Pour d'autres représentations de Sarapis et Isis en bustes, voir V. TRAN TAM TINH, «Isis», *LIMC* IV, 1 (1990), p. 771 n^{os} 136-153, et G. CLERC - J. LECLANT, «Sarapis», *LIMC* VII, 1 (1994), p. 680 n^{os} 130-131.

(7) R.S. POOLE, *BMC Ptolemies*, p. LX.

(8) Une enquête rapide m'a permis de recenser une vingtaine d'exemplaires de cette série notamment dans des publications récentes, mais il est possible d'en réunir bien davantage; par exemple, la collection de l'American Numismatic Society, à New York, compte 11 monnaies de ce type, dont neuf sont inédites. Cf. I.N. SVORONOS, *Ta Nomismata II* (Athènes, 1904), n^{os} 1123-1124, 1136-1136a, 1186; III pl. XXXVI, 13-16; *BMC Ptolemies* n^o 79, pl. XVIII, 8; A. BALDWIN-BRETT, *Museum of Fine Arts. Catalogue of Greek Coins* (1955), p. 303 n^o 2284; J. CHARBONNEAUX, «Sarapis et Isis et la double corne d'abondance», dans *Hommages à W. Deonna = Coll. Latomus*. 28 (Bruxelles, 1957), p. 135 et pl. XXVI, 1; *Slg Niggeler I* (1965) n^o 523; P.R. FRANKE-M. HIRMER, *La monnaie grecque* (Paris, 1966), pl. 220; *Hess-Leu* 49 (1971) n^o 296 et pl. 15; *SNG Cop.* n^{os} 197-198; *CGF, Monnaies IV*, n^o 150; *Triton II* n^o 538; *Gorny* 92 n^o 366 et 95 n^o 471; *Peus* 320 n^o 1285 (attribuée à Damas); *Kölnner MK* 66 n^o 180; *Elsen* 57 n^o 1429; cf. également, sur l'introduction des bustes jumelés de Sarapis et d'Isis dans l'iconographie officielle sous Philopator, V. TRAN TAM TINH, «Isis et Sérapis se regardant», *RA* 1970/1, pp. 56-59; pour plusieurs auteurs, dont J.E. STAMBAUGH, *Sarapis under the Early Ptolemies = EPRO*. 25 (Leyde, 1972), p. 31, cette émission monétaire commémorerait l'achèvement du Sarapieion dont la construction avait été entreprise par Ptolémée III.

(9) J. CHARBONNEAUX, *op. cit.* [n. 8], pp. 137-138.

de dater les deux transactions scellées par l'empreinte à l'image du couple divin des dernières années du III^e s. av. J.-C., vraisemblablement en 217 ou peu après.

On sait que Ptolémée IV avait une profonde vénération pour Dionysos⁽¹⁰⁾. Pourtant, le dieu ne figure jamais sur le monnayage du souverain, contrairement à Isis et Sarapis, dont la présence au droit de cette série n'est évidemment pas fortuite. Pour l'expliquer, on a pu avancer que Ptolémée IV avait poursuivi, en la prolongeant, la politique religieuse de Ptolémée III, qui dédia, entre autres, le grand Sarapieion d'Alexandrie (*naos* et *téménos*)⁽¹¹⁾ construit par l'architecte Parménion⁽¹²⁾. Nombreux sont, en effet, les bâtiments dédiés aux divinités du cercle isiaque par Philopator. Pour la seule Alexandrie, on connaît la dédicace par le souverain d'un sanctuaire à Isis⁽¹³⁾ et d'un autre à Harpocrate⁽¹⁴⁾.

(10) Consulter sur ce sujet les nombreux articles de J. TONDRIAU, p. ex., «Les thiasés dionysiaques royaux de la cour ptolémaïque», *CE* 21 (1946), pp. 149-156; «Le décret dionysiaque de Philopator», *Aegyptus* 26 (1946), p. 84-95; «Rois lagides comparés ou identifiés à des divinités», *CE* 23 (1948), p. 132 et pp. 142-143; «Un thiasé dionysiaque à Péluse sous Ptolémée IV Philopator», *BSAA* 37 (1948), pp. 1-2; «Dionysos à Naukratis», *Aegyptus* 28 (1948), pp. 176-177, et Fr. SOKOLOWSKI, «Encore sur le décret dionysiaque de Ptolémée Philopator», *JJP* 3 (1949), pp. 137-141.

(11) A.J.B. WACE, «Recent Ptolemaic Finds in Egypt», *JHS* 65 (1945), pp. 106 (lots 1 et 2) et 108 (lot 3); A. ROWE, *Suppl. ASAE* 2 (1946), pp. 4-10 (cf. P. JOUGUET, *CRAI* 1946, pp. 680-687; *SB* VI 9299 [lots 1 et 2] et 9301 [lot 3]). Deux lots de 10 plaques de fondation bilingues (1 en or, 1 en argent, 1 en bronze, 1 en faïence, 1 en limon du Nil et 5 en verre opaque pour chaque lot) furent découverts dans le Sarapieion le 27 août 1943 (lot 1) et le 28 octobre 1945 (lot 2), respectivement aux angles sud-est et sud-ouest du téménos. Toutes portent le même texte grec (sauf la plaque en limon, anépigraphé, semble-t-il), en lettres pointillées pour les plaques en métal, à l'encre pour les autres. Les textes hiéroglyphiques sont écrits à l'encre. 3 autres plaques en verre opaque furent également retrouvées dans un troisième dépôt, le 30 octobre 1945 (lot 3). Toutes sont aujourd'hui conservées au Musée gréco-romain d'Alexandrie, inv. P. 8357-8366 (lot 1), P. 9431-9440 (lot 2) et P. 10052 (lot 3). Le texte hiéroglyphique donne: «Le roi de Basse et de Haute-Égypte, fils des dieux frères, élu d'Amon, puissante est la vie de Rê. Le fils de Rê, Ptolémée (III), à jamais vivant, aimé de Ptah. Il a fait ce temple et l'enceinte sacrée pour Sarapis».

(12) *P. Cairo Zenon* III 59355, 102-103 n.

(13) Cf. P.M. FRASER, *Berytus* 13 (1959-1960), pp. 135-136, n° 4 et pl. XXIX, 4 (*Bull. Ép.* 1962, 347; *SEG* XX 496); *id.*, *JEA* 48 (1962), pp. 142-143 (*SB* VIII 9809).

(14) A.J.B. WACE, *JHS* 65 (1945), p. 108 et fig. 1 p. 107 (*SB* VI 9300); A. ROWE, *Suppl. ASAE* 2 (1946), pp. 54-55, et E. DRIOTON, «Plaques bilingues de Ptolémée IV», *ibid.*, pp. 97-112; pour *SB* VI 9300, l'absence de la mention d'Arsinoé peut laisser supposer que Ptolémée IV fit construire le petit temple d'Harpocrate du Sarapieion juste avant son mariage; voir également les dédicaces associant Ptolémée IV à Sarapis, p. ex. *OGIS* I 82 (217-204 av. J.-C.); comparer *SB* IV 7306, inscription semblable à la précédente, mais où Dionysos remplace Sarapis, *OGIS* I 89 (217-204 av. J.-C.) ou encore *APP* 5 (1913), p. 159 n° 3; voir enfin J.-J. CLÈRE, «Deux nouvelles plaques de fondation bilingues de Ptolémée IV Philopator», *AeS* 90 (1963), pp. 16-22.

La véritable explication de cette dévotion si exceptionnelle d'un souverain lagide envers Isis et Sarapis se trouve peut-être dans une série d'inscriptions, bien connues, mais qui, à ma connaissance, n'avaient jamais été réunies. Il s'agit de sept dédicaces (en annexe, ci-après): une de Libo (Labwe, au Liban), trois de Philae, deux d'Alexandrie et une de Kôm Abu Afrita. Plusieurs éléments communs sont remarquables. Elles datent toutes du règne de Ptolémée IV et s'adressent au couple Sarapis / Isis, qui y sont systématiquement qualifiés de θεοὶ σωτῆρες «dieux Sauveurs». Ces sept inscriptions sont les seules où le couple divin se voit attribuer, en commun, cette épiclese⁽¹⁵⁾. L'étude du contenu de ces dédicaces est riche d'enseignements. Le **doc. 5**, d'Alexandrie, indique qu'un petit temple consacré à Sarapis et Isis Sauveurs est dédié à Ptolémée IV et Arsinoé III par un tiers, ou bien qu'un temple consacré à Sarapis, Isis, Ptolémée et Arsinoé est fondé par le couple royal lui-même⁽¹⁶⁾. Ptolémée IV et Arsinoé III n'étant jamais appelés, dans les textes démotiques, *n3 ntr.w mr it.tj-w* «les dieux-qui-aiment-leur-père» avant 215/4 av. J.-C.⁽¹⁷⁾, la fondation du temple doit être située entre cette date et 205/4 av. J.-C. (annonce de la mort de Ptolémée IV). Le **doc. 1** nous permet d'avancer plus encore. Pour l'éditeur, cette dédicace a dû être gravée après la victoire de Raphia (23 juin 217) sur Antiochos III, lorsque, pour un temps, les Égyptiens recouvrèrent leurs possessions syriennes⁽¹⁸⁾. C'est après la bataille de Raphia que Ptolémée IV prit le titre de «grand dieu sauveur et victorieux» (*OGIS* I 89)⁽¹⁹⁾. Or, on sait par Polybe (V 84-85) que les armes furent dans un premier temps favorables au Séleucide mais qu'une erreur tactique du jeune Antiochos III donna la victoire au Lagide. La provenance de ce document permet de le relier encore davantage à cette bataille, si importante pour le jeune souverain et son entourage. Serait-ce trop gloser que d'envisager que Ptolémée IV ou Sôsibios - le commandant de la

(15) Cf. L. BRICAULT, *Myrionymi* (Stuttgart - Leipzig, 1996), p. 68.

(16) P.M. FRASER, «Two Studies on the Cult of Sarapis in the Hellenistic World», *OpAth* 3 (1960), p. 12, n. 4, était plutôt enclin à penser que le dédicant était Philopator lui-même, arguant du fait que de telles plaques dédicatoires ne pouvaient émaner que des souverains. Si tel est le cas, l'association du couple divin et du couple royal au sein d'un même temple, à l'initiative du souverain, s'inscrit parfaitement dans le cadre ici dessiné.

(17) Cf. P.W. PESTMAN, *Chronologie égyptienne d'après les textes démotiques* = *Pap. Lugd.-Bat.* 15 (Leyde, 1967), p. 36.

(18) Cf. E. WILL, *Histoire politique du monde hellénistique*. II (Nancy, 1982²), pp. 37-40.

(19) Sur la stèle de Pithom, cf. H. GAUTHIER - H. SOTTAS, *Décret trilingue en l'honneur de Ptolémée IV* (Le Caire, 1925), et H.-J. THISSEN, *Studien zum Raphiadekret* = *Beiträge zur klassischen Philologie*. 23 (Meisenheim am Glan, 1966).

partie égyptienne de la phalange, devenu le puissant conseiller du roi —, voire le clergé indigène, y virent une intervention divine du couple Sarapis-Isis, quémandée ou non, mais décisive pour ce qui était de l'issue du combat? En tout état de cause, cette victoire heureuse, Ptolémée IV et son entourage l'attribuèrent à la bienveillance du couple divin. Venant après l'incorporation de troupes indigènes dans son armée, cette reconnaissance envers Sarapis et, surtout, Isis pouvait complaire aux Égyptiens⁽²⁰⁾. Pour la suite de son règne, Ptolémée IV se plaçait ainsi sous la protection tutélaire d'un couple divin auquel il ne serait point difficile d'assimiler le cas échéant le couple royal. Ceci expliquerait la présence de l'épithète «aimé d'Isis», une première pour un Lagide, dans la titulature en égyptien de Ptolémée IV figurant sur les plaques de fondation du sanctuaire d'Isis et de Sarapis à Alexandrie (**doc. 5**) comme sur d'autres documents de la même époque⁽²¹⁾. À bien considérer le décret de Raphia, il semble d'ailleurs qu'on puisse y retrouver la trace de cette initiative. On lit dans le texte du décret que, «... des dieux sauveurs, qui a déjà été honoré par lui spécialement, et magnifiée avec éclat, le 10 de chaque mois sera célébrée par une fête dans tous les temples du pays. Les sacrifices et les libations et les autres choses qui sont de règle dans les autres fêtes seront accomplis chaque mois ce jour-là, et ce qui aura été préparé pour le sacrifice sera partagé entre tous les desservants du temple»⁽²²⁾. Pour Henri Gauthier et Henri Sottas, les *théoi sôteres* sont Ptolémée I^{er} et Bérénice I^{ère}, ce dont je doute, car c'est seulement en l'an 8 de Ptolémée IV, soit deux ans plus tard, que le couple fondateur de la dynastie lagide fut admis dans le canon alexandrin⁽²³⁾. Comme l'écrit Heinz-Jozef Thissen, «Jedoch erscheint mir

(20) Voir sur ce sujet les études de W. PEREMANS, «Notes sur la bataille de Raphia», *Aegyptus* 31 (1951), pp. 214-222; Id., «Ptolémée IV et les Égyptiens», *Le Monde grec. Hommages à Claire Préaux* (Bruxelles, 1975), pp. 393-402, Id., «Les Égyptiens dans l'armée de terre des Lagides», *Althistorische Studien. Hermann Bengtson zum 70. Geburtstag = Historia Einzelschriften*. 40 (Wiesbaden, 1983), pp. 92-102; sur la bataille elle-même, voir également E. GALILI, «Raphia 217 B.C.E. Revisited», *SCI* 3 (1976-1977), pp. 52-126.

(21) Voir par exemple une plaque de fondation du temple d'Aphrodite Ourania (= Hathor qui-est-dans-le-ciel) de Cusae, publiée par P.M. FRASER, «A Temple of Hathor at Kusae», *JEA* 42 (1956), pp. 97-98; la stèle Caire 31088 (un autre exemplaire du décret de Raphia); ou encore la stèle Caire 50048, un décret de prêtres provenant de Tell el-Mas'chita, dans le Delta (dans lequel la même épithèse fait partie intégrante de la titulature de Philopator); enfin, dans le décret de Raphia, la même épithète est portée par Ptolémée IV dans les trois versions, hiéroglyphique 𓆎𓆏𓆑 , démotique *mr 'Is.t* et grecque $\eta\gamma\alpha\lambda\mu\acute{\epsilon}\nu\omicron\upsilon\ \delta\upsilon\omicron\tau\eta\varsigma\ \text{Ἰσιδος}$.

(22) *SB* III 6283 (215/4 av. J.-C.).

(23) H.-J. THISSEN, *Studien zum Raphiadekret*, p. 76.

ein Bezug auf die Soteren in Zusammenhang unseres Dekrets unwahrscheinlich. Der 10. Tag des Monats ist durch den Sieg Philopators ausgezeichnet werden»⁽²⁴⁾. C'est en effet le 10 Pachôn que Philopator remporta la bataille de Raphia, ce qui invite à comprendre que les dieux sauveurs ne sont pas Ptolémée I^{er} et Bérénice I^{ère}, mais Sarapis et Isis. Dans le «Rêve de Ptolémée sur la bataille de Raphia», n'est-il pas rapporté «que tous les dieux de l'Égypte avec leurs déesses étaient devant lui (i.e. Philopator)»⁽²⁵⁾ au moment de l'affrontement. Lorsque le décret évoque Horus, fils d'Isis, vainqueur de Seth (l. 12 du texte démotique), il est clair qu'il s'agit de Ptolémée IV vainqueur d'Antiochos III, de retour en Égypte tel un nouvel Horus (*ibid.*, ll. 25-26). Il n'y a donc pas à ce moment identification de Ptolémée IV avec Sarapis. Le nom du parèdre d'Isis, qui n'est pas ressenti à l'évidence comme une divinité égyptienne — il porte d'ailleurs l'*atef* osirienne sur les monnaies, et non le caractéristique calathos⁽²⁶⁾ —, n'apparaît pas dans le texte. L'identification du souverain avec Horus en fait ainsi le fils, le protégé et l'aimé d'Isis. Ptolémée V au pouvoir, le couple est alors assimilé à Osiris et Isis, et le jeune souverain devient Horus, comme en témoigne un monument érigé par deux chefs militaires, [- -]jôtès et Tearhoôs, à la porte orientale d'Abu el Mandur⁽²⁷⁾.

Un élément supplémentaire invite à rattacher cette épithèse de «dieux Sauveurs» à la bataille de Raphia. Le premier éditeur du **doc. 2**, Alessandro Roccati, écrivait (p. 327): «Data: è incerto se si possa scorgere un'allusione alla battaglia di Raphia (217 av. J.-C.)», hypothèse rejetée par Georges Nachtergaele (p. 179) qui considérait que «la dédicace évoque la chasse aux éléphants en Éthiopie, et [que], par $\sigma\omega\tau\eta\rho\acute{\iota}\alpha$, on peut entendre soit la bonne arrivée des bêtes à destination, soit l'heureux retour du ou des chasseurs». Je ne vois en fait que deux hypothèses plausibles: 1) soit l'on espère l'arrivée en bonne santé d'éléphants destinés à remplacer ceux qui participèrent à la bataille de Raphia; 2) soit l'on espère que ceux intégrés dans l'armée de Ptolémée IV restent suffisamment en bonne

(24) Cf. H.-J. THISSEN, *Studien zum Raphiadekret*, p. 51; voir également la lettre fictive adressée aux Juifs (*Macchabées* III 3, 14).

(25) Traduction H. GAUTHIER - H. SOTTAS, *Décret trilingue en l'honneur de Ptolémée IV*, p. 71.

(26) Voir les remarques et les documents réunis par L. CASTIGLIONE, «Nouvelles données archéologiques concernant la genèse du culte de Sarapis», *Hommages à Maarten J. Vermaseren = EPRO*. 68/1 (Leyde, 1978), pp. 208-232, pll. XIX-XXVII.

(27) *OGIS* II 731 (*SB* V 8925). Cf. J. TONDRIAUX, «Rois lagides comparés ou identifiés à des divinités», *CE* 23 (1948), p. 135.

santé pour qu'ils jouent encore à l'avenir le même rôle que celui joué à Raphia. Je pencherai pour la première hypothèse, en rapprochant ce document d'*OGIS* I 82, une dédicace à Ptolémée IV, Arsinoé III, Sarapis et Isis, faite par Lichas, stratège préposé à la chasse aux éléphants⁽²⁸⁾. Cette chasse a pu être de peu postérieure à Raphia, où Ptolémée perdit, selon Polybe, 16 éléphants sur les 73 engagés (V, 82). Quant à la présence, inhabituelle, d'Harpocrate et d'Ammôn parmi ces dieux Sauveurs, elle semble pouvoir s'expliquer par le contexte local de la dédicace. À Philae, Harpocrate partage avec Isis un temple construit par Ptolémée III et la séquence Isis-Sarapis-Harpocrate, si elle n'est pas fréquente, est attestée ailleurs à Philae (*I. Philae* 3, même époque). Ammôn, lui, semble associé en tant que dieu local de la cataracte. Le **doc. 2** serait alors à situer fin 217 av. J.-C. (après Raphia), voire peu de temps après.

Les autres documents s'inscrivent aisément dans le cadre ainsi proposé. Dans la dédicace de Kôm Abu Arita (**doc. 7**) adressée au couple Sarapis-Isis, en cette région si isolée et exposée aux pillards, il est logique que Nikagoras en appelle à la protection des dieux qui sauvèrent jadis le roi (à Raphia) et qui pourraient lui procurer la richesse (par l'exploitation des nitrères?). L'association de Sarapis à Dionysos rejoint opportunément les dévotions de Ptolémée IV et, dans ce contexte, Isis devient alors automatiquement Aphrodite. Dans le **doc. 4**, l'utilisation du datif pour introduire le nom du futur Ptolémée V, plutôt que le génitif, doit indiquer que l'on attire spécialement l'attention des dieux Sauveurs, protecteurs du couple royal, sur cet enfant mâle tant attendu. Le dédicant pourrait être un mercenaire, et il serait alors bien naturel qu'il invoquât Sarapis et Isis, les «dieux Sauveurs» qui donnèrent la victoire au prince qu'il sert lors de la bataille de Raphia. Enfin, les deux derniers documents, qui émanent l'un et l'autre d'Alexandrins (**doc. 3 et 6**), attestent la diffusion de l'association du couple royal au couple divin sauveur, tout au moins dans la capitale.

Concluons. La série monétaire figurant le couple Sarapis-Isis est en argent, donc sur des monnaies destinées à circuler — on trouve bientôt une imitation de ce type, avec le seul Sarapis, dans le monnayage de bronze d'Antiochos IV⁽²⁹⁾. Le synode qui prit les décisions religieuses

(28) Cf. K. HERBERT, *Greek and Latin Inscriptions in the Brooklyn Museum* (Brooklyn N.Y., 1972), pp. 19-22, n° 7 et pl. VII, et A. BERNAND, *Pan du désert* (Leyde, 1977), pp. 193-198, n° 77, avec cependant la réserve que leur résumé de la carrière de Lichas est un leurre (cf. P.J. SIJPESTEIJN, *CE* 52, 1977, p. 377).

(29) Cf. A.D. NOCK, *JHS* 48 (1928), p. 43 et pl. VIII, 7; Ch. SELTMAN, *Greek Coins* (Londres, 1965), pp. 231, 244 et pl. LIII, 8.

consécutives à la victoire de Raphia se réunit à Memphis, centre religieux primordial où Osiris-Apis⁽³⁰⁾, le prototype égyptien de Sarapis, était vénéré. Le fait que Sarapis soit, sur ces monnaies, paré de la couronne osirienne n'y est sans doute pas étranger. Le dieu façonné à l'origine pour les sujets grecs de l'empire lagide reçoit à cette occasion une sorte de consécration officielle, devenant un véritable dieu dynastique. C'est un acte politique, et donc religieux, très habile. Pour le souverain, c'est la possibilité de faire un geste envers la population indigène, dont certains éléments servirent dans les rangs de son armée à Raphia, en reconnaissant deux divinités égyptiennes, Osiris (même si son aspect physique rappelle opportunément Zeus) et Isis, comme protectrices de sa personne, puis de son couple, et par suite du pays. Sauveurs du souverain lors de la bataille, ils protègent désormais officiellement l'Égypte. C'est aussi l'occasion d'éliminer — pour un temps — l'image d'Ammon, qui figurait sur le monnayage des premiers Lagides, le dieu principal de cette Thébaïde concurrente de Memphis, qui finit d'ailleurs par se révolter en 205/4 av. J.-C. Car, immanquablement, le clergé de Memphis y a sa part de responsabilité. C'est pour lui le moyen de reprendre en main une partie du pouvoir décisionnel et de redonner à la vieille capitale un rôle digne de son passé glorieux⁽³¹⁾. Le synode de 238 s'était réuni à Canope, celui de 196 se réunit de nouveau à Memphis⁽³²⁾. L'image du dieu telle qu'elle

(30) Voir la statuette en bronze d'Osiris-Apis thériomorphe portant dédicace au dieu publiée par E. DOETSCH-AMBERGER, «Osiris-Apis», *GM* 165 (1998), pp. 39-43, avec fig. p. 44, un document exceptionnel pour l'iconographie primitive d'Osir-Apis; comparer la statuette, anépigraphie, publiée par S. SCHOSKE - D. WILDUNG, *Gott und Götter im alten Ägypten* (Mayence, 1992), p. 20, n° 9.

(31) Sur les relations entre les Lagides et les grands-prêtres de Memphis, voir D.J. THOMPSON, *Memphis under the Ptolemies* (Princeton, 1988), qui montre bien le pouvoir grandissant du clergé memphite dès le début du II^e s. av. J.-C., et J. QUAEGBEUR, «The Genealogy of the Memphite High Priest Family in the Hellenistic Period», *Studies on Ptolemaic Memphis = Studia Hellenistica*. 24 (Louvain, 1980), pp. 43-81.

(32) Plusieurs auteurs, étudiant les décrets de Canope, Raphia et Memphis, ont tiré de l'analyse des titulatures royales qu'il se produisit à cette époque une sorte d'égyptianisation de la royauté lagide. H.-J. THISSEN, *Studien zum Raphiadekret* et C. ONASCH, «Zur Königsideologie der Ptolemäer in den Dekreten von Kanopus und Memphis (Rosettana)», *APF* 24/25 (1976), pp. 137-155, la situent sous le règne de Ptolémée V, M.M. AUSTIN, *The Hellenistic World from Alexander to the Roman Conquest* (Cambridge, 1981), p. 374, sous celui de Ptolémée IV. Cette égyptianisation, pour ce qui concerne Ptolémée IV, me paraît bien superficielle et très politique; J. BINGEN, «Normalité et spécificité de l'épigraphie grecque et romaine de l'Égypte», *Egitto e storia antica dall'Ellenismo all'età araba* (Bologne, 1989), pp. 15-35, particulièrement pp. 20-24, et C.G. JOHNSON, «Ptolemy V and the Rosetta Decree: The Egyptianization of the Ptolemaic Kingship», *AncSoc* 26 (1995), pp. 146-155, parviennent aux mêmes conclusions pour ce qui concerne Ptolémée V.

apparaît sur cette série monétaire, combinant habilement éléments osiriens et olympiens, sera longtemps considérée comme « officielle », si bien que c'est ce Sarapis osirien coiffé de l'atef qui figure sur les monnaies hellénistiques de Sicile, de Périnthe ou de Myndos⁽³³⁾. En revanche, après la frappe de cette remarquable série, Sarapis disparaît du monnayage alexandrin pour trois siècles.

ANNEXE: Documents

Doc. 1. Beqa'. — H. SALAMÉ-SARKIS, « InSCRIPTION au nom de Ptolémée IV Philopator trouvée dans le nord de la Béqa' », *Berytus* 34 (1986 [1988]), pp. 207-209 (ph.) (*SEG XXVIII* 1571). Bloc de marbre blanc dont la partie supérieure est brisée. Un Δ couché et souligné, gravé sur la tranche droite, « pourrait désigner [cette] inscription comme la quatrième d'une série d'inscriptions semblables (?) » (H. Salamé-Sarkis). Collection privée. 217 av. J.-C. ou peu après: [Υ]πέρ βασιλέως | Πτολεμαίου και | βασιλίσσης Ἀρσινόης | θεῶν Φιλοπατ[ό]ρων || Σαράπιδι Ἴσιδι | σωτήρσιν | Μαρσύας Δημητρίου | Ἀλεξάνδρου | ὁ ἀρχιγραμματεὺς. « Pour le roi Ptolémée (IV) et la reine Arsinoé (III), dieux Philopatores, à Sarapis (et) à Isis Sauveurs, Marsyas, fils de Démétrios, Alexandrin, scribe en chef (a fait graver cette dédicace). »

Doc. 2. Philae. — A. ROCCATI, « Iscrizioni greche da File », *Scritti Monteverchi* (Bologne, 1981), pp. 326-327, n° 6 et fig. 6* (*SEG XXXI* 1528 [seconde moitié du III^e s. av. J.-C.]; G. NACHTERGAEL, *CE* 57 (1982), pp. 178-179; *I. ThSy.* 309). Autel trouvé remployé dans le pavement du dromos du temple d'Isis. 217 av. J.-C., voire peu après: [Ἰσιδι] Σαράπιδι Ἀρποχρ[ά]τη[ι] | [Ἀ]μμωνι θεοῖς σωτήρσιν ὑπέρ | [τ]ῆς τῶν ἐλεφάντων σωτηρίας |... « À Isis, à Sarapis, à Harpocrate (et) à Ammôn, dieux Sauveurs, pour le salut des éléphants... »

Doc. 3. Philae. — R. LEPSIUS, *Denkmäler*, XII, pl. 82 n° 199 (*SB I* 4076); *I. Philae* I 6 et pl. 30 (221-205 av. J.-C.) P.M. FRASER, *Ptolemaic Alexandria* (Oxford, 1972), p. 428, n. 680; J. BINGEN, *CE* 44 (1969), p. 337; les mêmes restitutions que celles avancées par Bingen corrigeant *I. Philae* II. 3-4, sont proposées par B. HELLY, *RBP* 49 (1971), p. 523: [Σ]αράπιδι Ἴσιδι θεοῖς σωτήρσιν | [Σ]ιληνὸς [Χ]οιριῶνος Ἡφαιστιεύς | [ὑ]πέρ Ἡλ[ι]οδώρου τὰδελφοῦ [καὶ] τῆς | [γ]υναικ[ός] κ[αὶ] τῶν τέκνων || [ὑ]πέρ Ἐ[α]υτοῦ ?.....]η[.....] | τι[...]. « À Sarapis (et) à Isis, dieux Sauveurs, Silénos, fils de Choiriôn, du dème d'Héphaistos, pour son frère Héliodôros, sa femme et ses enfants [et pour lui-même?...]. »

Doc. 4. Philae. — R. LEPSIUS, *Denkmäler* XII, pl. 82 n° 197 (*OGIS I* 87; *SB V* 8869); *I. Philae* I 5 et pl. 29 (209-205 av. J.-C.), date corrigée par A. SWIDEREK, *BO* 28 (1971), p. 196. « Bloc de grès, encastré dans la paroi ouest du mur du portique ouest de l'avant-cour » (A. Bernand). 210-205/4 av. J.-C.: Ὑπέρ βασιλέως Πτολεμαίου και βασιλίσσης Ἀρσινόης θεῶν Φιλοπατόρων και Πτολεμαίου |

(33) Aux exemplaires réunis par L. CASTIGLIONE, *op. cit.* [n. 26], p. 224, on ajoutera le Sarapis coiffé de l'atef des remarquables séries de drachmes de Myndos, sur lesquelles je prépare une étude.

τῶν υἱῶν αὐτῶν Σαράπιδι Ἴσιδι σωτήρσιν | Σωκράτης Ἀπολλοδώρου Λοκ[ρός]. « Pour le roi Ptolémée (IV) et la reine Arsinoé (III), dieux Philopatores et en l'honneur de leur fils Ptolémée (V), à Sarapis (et) à Isis Sauveurs, Sôkratês, fils d'Apollodôros, Locrien (a dédié cette base). »

Doc. 5. Alexandrie. — G. MASPERO, « Sur une plaque d'or portant la dédicace d'un temple », *RT* 7 (1886), p. 141 (avec des erreurs de traduction pour le texte grec) (*SB I* 2136 Preisigke, avec une trad. du texte égyptien par W. Spiegelberg); M.N. TOD, « A Bilingual Dedication from Alexandria », *JEA* 28 (1942), pp. 53-56 et pl. VI, donne les deux textes (grec et hiéroglyphique) avec l'historique de l'interprétation; A. ROWE, *Suppl. ASAE* 2 (1946), pp. 12-13 donne les deux textes. Plaque de fondation en or, bilingue, trouvée en 1885 dans les ruines d'un temple situé sous l'ancienne Bourse d'Alexandrie, en même temps que trois autres plaques en argent, en bronze et en porcelaine verdâtre, lesquelles devaient porter le même texte. 215/4-205/4 av. J.-C.: Σαράπιδος (καὶ) Ἴσιδος θεῶν Σωτήρων | και βασιλέως Πτολεμαίου και βασιλίσσης Ἀρσινόης θεῶν Φιλοπατόρων. « (Sanctuaire) de Sarapis et d'Isis, dieux Sauveurs, et du roi Ptolémée (IV) et de la reine Arsinoé (III), dieux Philopatores. » Le texte hiéroglyphique donne: « (Sanctuaire) appartenant à Osiris-Apis et Isis, les dieux Sauveurs, et au roi de Haute et Basse-Égypte, Ptolémée, à jamais vivant, aimé d'Isis, et à la reine Arsinoé, les deux dieux-qui-aiment-leur-père. »

Doc. 6. Alexandrie. — E. BRECCIA, *BSAA* 10 (1908), p. 170 (W. SCHUBART, *APF* 5 p. 88); ID., *Iscrizioni* (Le Caire, 1911), p. 12, n° 24 et pl. 5 (*SB I* 597; P.M. FRASER, *Ptolemaic Alexandria*, II, p. 115, n. 21 et p. 126, n. 79). Plaque de marbre trouvée en 1908 sur la colline d'Hadra. 217-205/4 av. J.-C.: Ὑπέρ βασιλέως Πτολεμαίου | και βασιλίσ(σ)ης Ἀρσινόης | θεῶν Φιλοπατόρων Σαράπιδι | και Ἴσιδι σωτήρσιν Ἀρχέπολις || Κόσμου Λεοννατεύς. « Pour le roi Ptolémée (IV) et la reine Arsinoé (III), dieux Philopatores, à Sarapis et à Isis Sauveurs, Archépolis, fils de Kosmos, du dème de Léonnatos. »

Doc. 7. Abu el-Matamir. — E. Breccia, *Rapport sur la marche du service du Musée en 1912* (1913), p. 38, n° 89 et fig. 12 (première moitié du III^e s. av. J.-C.) (*SB I* 5863; P.M. FRASER, *Ptolemaic Alexandria*, II, p. 428, n. 680); A. BERNAND, *Confins libyques* (Le Caire, 1970), pp. 925-928, n° 1 et pl. 49, fig. 4 (221-205 av. J.-C.). Stèle de marbre blanc. 217-205/4 av. J.-C.: Σαράπιδι Διονύσωι | Ἴσιδι Ἀφροδίτηι θεοῖς | σωτήρσιν και πολυφόροις | Νικαγόρας Ἀριστονίκου || Ἀλεξάνδρου. « À Sarapis Dionysos (et) à Isis Aphrodite, dieux Sauveurs et généreux, Nikagoras, fils d'Aristonikos, Alexandrin (a fait cette dédicace). »

ADDENDIUM. — Les empreintes de sceaux trouvées à l'intérieur de la « Maison des Sceaux », dans le quartier de Shkardhana à Délos en 1974 et 1975, ont été étudiées par Marie-Françoise Boussac, « Sceaux déliens », *RA* 1988, pp. 307-340, 69 figg. On retrouve, sur ces pièces d'argile cuites lors de l'incendie de 69 av. J.-C., parmi d'autres types isiaques, la représentation en bustes accolés de Sarapis et d'Isis (fig. 52, avec d'autres références p. 333, n. 95). Ces documents pourraient dater, selon l'auteur, de la 2^e moitié du II^e s. av. J.-C. Une date plus haute n'est cependant pas à exclure.

Laurent BRICAULT